

Rencontre intercantonale Suisse latine

***Journée d'études sur la thématique des retours volontaires et
renvois des enfants et jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s***

Recommandations



© Claire Littaye

13 novembre 2025, Maison du Peuple, Lausanne

Service social international - Suisse
Janvier 2026

La 13^e journée intercantonale consacrée aux retours volontaires et aux renvois des enfants et jeunes adultes non accompagné-e-s a réuni près de quarante professionnel-le-s et bénévoles de Suisse latine. Les échanges – fondés sur des apports juridiques, des retours d’expérience, des ateliers thématiques et une table ronde – ont mis en lumière la complexité profonde de ces situations, qui mobilisent simultanément les droits de l’enfant, les exigences de la procédure d’asile et les réalités psychosociales vécues par les jeunes.

De ces discussions ont émergé un ensemble de recommandations destinées à renforcer la cohérence, la rigueur et l’humanité des pratiques entourant le retour de ces jeunes.

1. Garantir une évaluation préalable rigoureuse, complète et centrée sur la protection de l’enfant

Les participant-e-s soulignent la nécessité d’améliorer la qualité des évaluations préalables à une décision de retour ou de renvoi. Les autorités compétentes devraient systématiser des analyses actualisées, indépendantes et spécifiquement axées sur la protection de l’enfant dans les pays d’origine. Celles-ci doivent être :

- **Multidimensionnelles**, incluant l’analyse du contexte familial, des conditions d’accueil réelles, des perspectives de formation, du tissu social local, des risques sécuritaires et des besoins en santé physique et psychique ;
- **Contextualisées**, basées sur des informations actualisées et documentées, et non sur des hypothèses ou des descriptions générales ;
- **Spécifiquement orientées vers la protection de l’enfant**, conformément à la CDE et aux exigences rappelées par l’OSAR : stabilité, sécurité, développement harmonieux, accès aux soins, scolarité et présence d’un-e représentant-e légal-e identifié-e.

Les participant-e-s recommandent de proscrire les retours vers des structures privées ou informelles ne faisant pas partie des services nationaux de protection de l’enfant. Les évaluations doivent dépasser les hypothèses ou déclarations générales, et reposer sur des vérifications concrètes.

2. Renforcer la prise en compte de la santé mentale dans les décisions et les accompagnements

La santé mentale apparaît comme l’un des enjeux les plus négligés dans les décisions de retour. Les observations partagées lors de la journée montrent que les décisions de renvoi produisent fréquemment une détresse émotionnelle intense, susceptible d’entraîner de l’anxiété, du repli, des troubles du sommeil, des crises, un sentiment d’échec, des comportements de fuite ou encore des pensées suicidaires. Les autorités doivent donc intégrer ces aspects et reconnaître la vulnérabilité psychique comme un facteur majeur dans l’analyse de l’exigibilité d’un retour.

Les recommandations incluent :

- **Une évaluation psychosociale systématique et approfondie**, intégrée à l’analyse de l’exigibilité du renvoi ;

- **La reconnaissance de la vulnérabilité psychique comme critère majeur** pour évaluer la faisabilité d'un retour ;
- **Une attention accrue aux périodes critiques** (annonce de décision, majorité, fin de recours), durant lesquelles le risque de rupture, de disparition ou d'effondrement psychique augmente fortement.

3. Préparer le/la jeune à toutes les éventualités, y compris au retour

L'un des constats les plus forts réside dans la nécessité d'anticiper les scénarios de retour – même lorsqu'ils semblent peu probables au début de la procédure, en donnant une information complète, honnête et adaptée à l'âge, afin de permettre au/à la jeune de s'approprier les enjeux. La transparence est une condition sine qua non de l'autonomie des jeunes dans leur processus décisionnel.

Les recommandations soutiennent :

- **Un travail progressif, non infantilisant et transparent**, permettant au/à la jeune de comprendre les différentes issues possibles et de maintenir un sentiment d'autonomie et de contrôle et de prévenir l'effondrement psychosocial observé dans de nombreux cas ;
- **L'intégration du retour dans les discussions dès les premiers signaux**, qu'il s'agisse d'un souhait exprimé par le/la jeune ou d'une probabilité administrative émergente ;
- **Un accompagnement éducatif sensible**, tenant compte de la temporalité personnelle du/de la jeune, différente de celle des procédures.

La préparation doit inclure une réflexion sur les ressources et compétences du/de la jeune (acquises dans le pays d'origine, durant la migration ou en Suisse) et sur la manière dont celles-ci pourront être valorisées en cas de retour. Cet accompagnement doit permettre au/à la jeune de comprendre ses options, ses droits et les implications réelles d'un retour éventuel.

4. Renforcer la communication et la cohérence interinstitutionnelle et soutenir davantage les professionnel-le-s

Les discussions ont montré que la qualité de la coordination entre les acteur-rice-s – éducateurs-rices, curateurs-rices, représentant-e-s légaux-ales, juristes, autorités cantonales, CVR, OIM, SSI – constitue un facteur déterminant du bien-être des jeunes et de la continuité de leur accompagnement. Les incohérences de discours, les divergences de pratiques ou l'absence d'informations claires peuvent provoquer confusion, perte de confiance, angoisse ou sentiment d'abandon chez les jeunes.

Par ailleurs, les situations de retour ou de renvoi ont été décrites comme émotionnellement très lourdes et décrites comme un processus de deuil, tant pour les jeunes que pour les professionnel-le-s. Les équipes éducatives témoignent d'un sentiment d'impuissance, d'épuisement et de frustration, particulièrement lorsque le/la jeune coupe les liens soudainement, disparaît ou lorsque le renvoi est annoncé rapidement.

Les recommandations insistent sur :

- **La mise en place de mécanismes de coordination formels**, incluant des réunions régulières, des protocoles clairs de communication et une clarification des rôles et responsabilités de chaque acteur-rice ;
- **La création d'espaces réguliers de débriefings**, permettant de prévenir l'épuisement et de préserver la santé psychique des équipes et d'assurer la continuité de l'accompagnement ;
- **Une communication homogène, transparente et anticipée**, afin de limiter les effets délétères des messages contradictoires (espoirs infondés, malentendus, désinformation) et de soutenir les jeunes dans leur décision ;
- **Reconnaître les limites du mandat institutionnel et la dimension du “travail de deuil”**, liée à la fin d'un accompagnement ou à un renvoi ;
- **La valorisation du rôle des médiateur-rice-s interculturel-le-s**, notamment pour faciliter les échanges avec la famille, comprendre les attentes et la dynamique familiale, et limiter les biais de part et d'autre ;
- **Développer des protocoles internes harmonisés lors des annonces de décisions sensibles**, afin de réduire les effets de contagion émotionnelle dans les foyers.

5. Harmoniser les dispositifs cantonaux et garantir l'équité d'accès aux services

Les disparités cantonales en matière de CVR, de coordination, de communication ou de services de réintégration génèrent des inégalités importantes. Selon le canton, un-e jeune n'a pas accès aux mêmes possibilités de réflexion, d'accompagnement ou de préparation.

Les recommandations proposent :

- **Une harmonisation romande des pratiques**, incluant la standardisation des évaluations, des protocoles de communication et des modalités d'accompagnement ;
- **Un financement adéquat des CVR**, afin d'assurer un accès égal aux services d'aide au retour volontaire ;
- **Une clarification du rôle des autorités cantonales**, notamment là où le manque de disponibilité ou de communication fragilise l'accompagnement.

6. Encadrer strictement les renvois forcés et garantir la sécurité absolue du/de la jeune

Les retours forcés doivent rester exceptionnels. Les pratiques rapportées – y compris celles impliquant des mesures coercitives envers des mineur-e-s – nécessitent une vigilance accrue.

Les recommandations insistent sur :

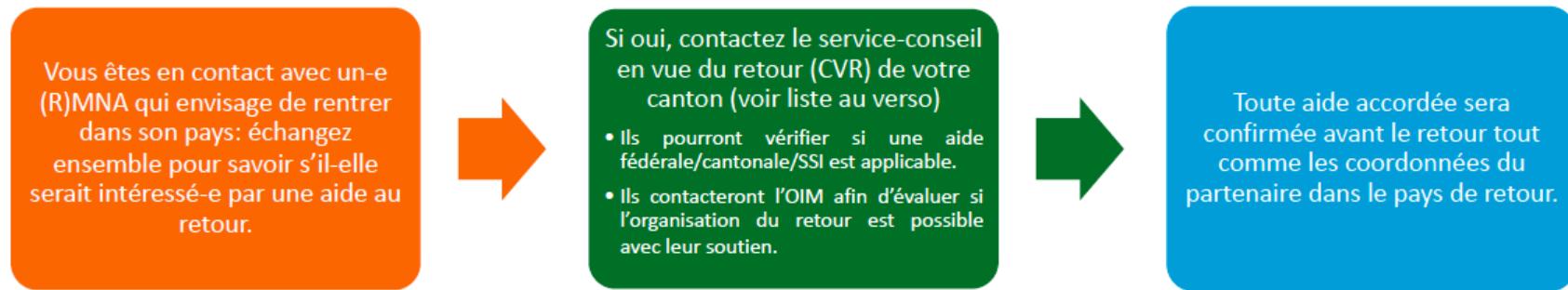
- **L'exécution du renvoi uniquement si les conditions d'accueil sont documentées, sûres, pérennes et conformes aux standards internationaux de protection de l'enfant ;**
- **L'interdiction de renvoyer un-e enfant vers un environnement instable ou inadapté**, selon la CDE et la jurisprudence récente ;
- **Une attention renforcée au risque de disparition**, en développant des stratégies communes d'alerte et de maintien du lien.

Cette journée d'étude a révélé un consensus fort : les retours volontaires et les renvois des MNA exigent une approche globale, humaine et extrêmement coordonnée. La priorité absolue demeure l'intérêt supérieur de l'enfant, qui doit guider chaque étape – de l'évaluation initiale au suivi post-retour.

Les recommandations formulées appellent à un renforcement de la rigueur des évaluations, à une meilleure reconnaissance de la santé psychique, à une harmonisation des pratiques cantonales, à une communication cohérente et à une préparation anticipée et respectueuse du/de la jeune. Elles rappellent que si le cadre légal fixe certaines limites, la qualité du réseau professionnel, la cohérence des messages et la sensibilité des accompagnements constituent des leviers essentiels pour garantir que chaque décision respecte la dignité, la sécurité et le parcours de vie des jeunes concerné-e-s.

Feuille de route pour l'aide au retour des RMNA

L'aide au retour pour les (R)MNA, comment ça marche ?



Points importants à considérer

- TEMPS (!)
- Dates de rentrée scolaire
- Un retour souhaité n'est pas toujours possible
- Homologation des documents/diplômes scolaires auprès de la représentation en CH du pays d'origine
- Prismes de travail – le retour volontaire est une option possible et à thématiser

Règles de base

- ✓ Pas de retour sans identification d'un représentant légal en CH et dans le pays d'origine qui approuvent le retour.
- ✓ Un retour n'est possible que si considéré dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- ✓ Une solution durable doit être identifiée conformément aux directives de l'OIM

Services-conseils en vue du retour (CVR)

| | | | |
|---|---|--|---|
| Aargau Bahnhofstrasse 88 5000 Aarau T 062 835 52 70 ag.ch | Genève/Genev 9, route des Acacias 1211 Genève 4 T 022 304 04 70 croix-rouge-ge.ch | Obwalden Bahnhofstrasse 1 6410 Goldau T 041 859 00 51 caritas.ch | Ticino/Tessin Via Lugano 4 6501 Bellinzona T 091 814 55 05 ti.ch |
| Appenzell Ausserrhoden Kasernenstrasse 17 9102 Herisau T 071 353 64 56 ar.ch | Glarus Rain 8 8755 Ennenda T 055 646 67 83 gl.ch | Schaffhausen Krebsbachstrasse 109 8200 Schaffhausen T 052 632 71 71 hausderkulturen-sh.ch | Uri Bahnhofplatz 1 6460 Altdorf T 041 874 09 80 redcross.ch |
| Appenzell Innerrhoden Marktgasse 2 9050 Appenzell T 071 788 95 23 ai.ch | Graubünden Grabenstrasse 8 7001 Chur T 081 257 30 07 gr.ch | Schwyz Bahnhofstrasse 1 6410 Goldau T 041 859 00 51 caritas.ch | Valais/Wallis Place du Midi 40 1950 Sion T 027 606 18 95 vs.ch |
| Basel-Landschaft Schlossstrasse 1 4133 Pratteln T 061 552 51 61 baselland.ch | Jura 1, rue du 24-Septembre 2800 Delémont T 032 420 50 00 jura.ch | Solothurn Riedholzplatz 3 4500 Solothurn T 032 627 84 36 so.ch | Vaud/Waadt Av. de Beaulieu 23 1004 Lausanne T 021 316 97 55 vd.ch |
| Basel-Stadt Klybeckstrasse 15 4002 Basel T 061 267 58 61 sozialhilfe.bs.ch | Luzern Fruttstrasse 15 6002 Luzern T 041 228 77 81 migration.lu.ch | St. Gallen Oberer Graben 38 9001 St.Gallen T 058 229 65 09 sg.ch | Zug Bahnhofstrasse 1 6410 Goldau T 041 859 00 51 caritas.ch |
| Bern / Berne Effingerstrasse 55 3008 Bern T 031 385 18 11 kkf-oca.ch | Neuchâtel/Neuenburg Rue Tivoli 28 2002 Neuchâtel T 032 889 43 08 ne.ch | Thurgau Multiplex 1 Langfeldstrasse 53a 8510 Frauenfeld T 058 345 66 55 migrationsamt.tg.ch | Zürich Röntgenstrasse 22 8090 Zürich T 043 259 52 95 zh.ch |
| Freiburg/Fribourg Route du Petit-Moncor 1a 1752 Villars-sur-Glâne T 026 425 41 63 ors-group.org/ors-ch-de | Nidwalden Knrigasse 6 6371 Stans T 041 618 76 23 nw.ch | | |

sem.admin.ch
switzerland.iom.int



Aide au retour

Elena Fieni

Croix-Rouge genevoise (CRG)

022 304 04 70

aideretour@croix-rouge-ge.ch

Michèle Demierre

Service social international - Suisse (SSI)

022 731 67 00 / 078 774 15 41

reintegration@ssi-suisse.org

Amandine Mazreku

**Organisation Internationale pour les
Migrations (OIM)**

031 350 82 11

amazreku@iom.int